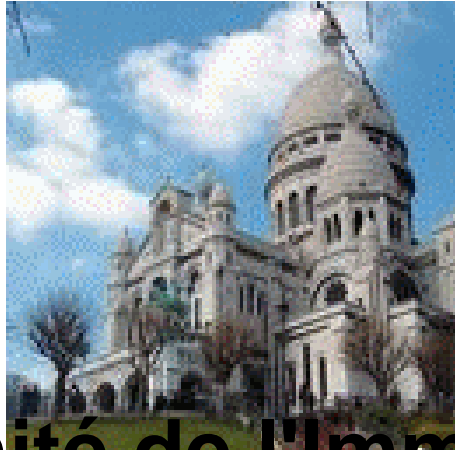


<http://pelerinagesdefrance.fr/Solennite-de-l-Immaculee-Conception-a-Notre-Dame-de-Graces-de-Cotignac>



Solennité de l'Immaculée Conception à Notre-Dame de Grâces de Cotignac

- Pèlerinages à Notre-Dame - N-D de Cotignac -



Date de mise en ligne : samedi 5 décembre 2020

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

Solennité de l'Immaculée Conception à Notre-Dame de Grâces de Cotignac Le 8 décembre 2020

Cette année, c'est une double raison de se réjouir : la fête de l'Immaculée Conception et l'anniversaire de saint Joseph Patron de l'Église Universelle

Une date, deux évènements !

Cette année au sanctuaire Notre-Dame de Grâces, la solennité de l'Immaculée Conception est aussi l'occasion de fêter l'anniversaire des 150 ans de la proclamation de saint Joseph patron de l'Église Universelle.

Programme

9h : Messe solennelle à l'église paroissiale

11h30 : Messe au Sanctuaire

17h : Vêpres au Sanctuaire (pas d'adoration à 17h30)

18h : Messe présidée par le père Dol (retransmise en ligne)

19h : Veillée de demande de grâces (retransmise en ligne)

& lecture solennelle de la proclamation de saint Joseph Patron universel

Changement de programme pour la statue de Notre-Dame de Grâces qui poursuit finalement son voyage à travers le diocèse et sera de retour le 2 janvier pour... l'Épiphanie !

8 décembre 2020 : 150e anniversaire de la proclamation de Saint Joseph comme Patron de l'Église Universelle

PIE IX (1792-1878)

Au début de son Pontificat, le 10 décembre 1847, Pie IX établit la fête et l'office du Patronage de saint Joseph, qu'il fixe au III^e dimanche après Pâques. Au cours d'une allocution en 1854, il parle de saint Joseph comme de la plus sûre espérance de l'Église après la Sainte Vierge. Enfin, le jour de la fête de l'Immaculée Conception, le 8 décembre 1870, Pie IX déclare officiellement saint Joseph Patron de l'Église universelle ; et il élève la fête du 19 mars au rite double de première classe par un décret « Urbi et orbi ».

Pie IX Pape pour perpétuelle mémoire

Décret « Urbi et orbi »

De même que Dieu établit le Patriarche Joseph, fils de Jacob, gouverneur de toute l'Égypte, pour assurer au

Solennité de l'Immaculée Conception à Notre-Dame de Grâces de Cotignac

peuple le froment nécessaire à la vie, ainsi, lorsque furent accomplis les temps où l'Eternel allait envoyer sur la terre son Fils unique, pour racheter le monde, il choisit un autre Joseph dont le premier était la figure ; il l'établit seigneur et prince de sa maison et de ses biens ; il commit à sa garde ses plus riches trésors. En effet, Joseph épousa l'Immaculée Vierge Marie, de laquelle, par la vertu du Saint-Esprit, est né Jésus-Christ, qui voulut aux yeux de tous passer pour le fils de Joseph et daigna lui être soumis. Celui que tant de prophètes et de rois avaient souhaité de voir, non seulement Joseph le vit, mais il conversa avec lui, il le pressa dans les bras d'une paternelle tendresse, il le couvrit de baisers ; avec un soin jaloux et une sollicitude sans égale, il nourrit Celui que les fidèles devaient manger comme le pain de l'éternelle vie.

En raison de cette dignité sublime, à laquelle Dieu éleva son très fidèle serviteur, toujours l'Eglise a exalté et honoré saint Joseph d'un culte exceptionnel, quoique inférieur à celui qu'elle rend à la Mère de Dieu ; toujours, dans les heures critiques, elle a imploré son assistance. Or, dans les temps si tristes que nous traversons, quand l'Eglise elle-même, poursuivie de tous côtés par ses ennemis, est accablée de si grandes calamités que les impies se persuadent déjà qu'il est enfin venu le temps où les portes de l'enfer prévaudront contre elle, les vénérables Pasteurs de l'Univers catholique, en leur nom et au nom des fidèles confiés à leur sollicitude, ont humblement prié le Souverain Pontife qu'il daignât déclarer saint Joseph Patron de l'Eglise universelle. Ces prières ayant été renouvelées plus vives et plus instantes durant le saint Concile du Vatican, Notre Saint-Père Pie IX, profondément ému par l'état si lamentable des choses présentes et voulant se mettre, lui et tous les fidèles, sous le très puissant patronage du saint patriarche Joseph, a daigné se rendre aux vœux de tant de vénérables Pontifes. C'est pourquoi il déclare solennellement saint Joseph Patron de l'Eglise catholique. Sa Sainteté ordonne en même temps que la fête du saint, fixée au 19 mars, soit désormais célébrée sous le rite double de première classe, sans octave toutefois, à cause du saint Carême. Elle a voulu en outre que la présente déclaration fût faite par décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en ce jour consacré à la Vierge Immaculée, Mère de Dieu, épouse du très chaste Joseph, et que ce décret ait force de loi, nonobstant toute opposition ou disposition contraire.

Sites à consulter

[ND de Grâces](#)

[Marche de Saint Joseph](#)